Le Conseil communal, acquis au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Considère qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision passe par une représentation paritaire dans tous les secteurs.

S'engage à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, de la conception à la réalisation.

S'engage à éliminer toute forme de discrimination en recourant à des structures et instruments adaptés, en adoptant une stratégie intégrée et globale pour promouvoir la participation équilibrée entre des femmes et des hommes.

S'engage à sensibiliser l'opinion publique en diffusant une image des femmes et des hommes qui sort des stéréotypes discriminatoires.

S'engage à préparer un plan communal d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes qui vivent à Liège.

commission
communale
consultative
FEMMES
& VILLE LIEGE